

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 17 octobre 2016 à 19 h 30**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Yvon Lamontagne
Denise Poulin-Marcotte
Jean-Guy Gingras
Robert Ranger
Jacques Laurendeau
Pierre Côté
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Sous la présidence de Madame la Mairesse Vicki-May Hamm.

Sont également présents le directeur général intérimaire, M. Claude Marcoux, et la greffière, M^e Sylviane Lavigne.

Est absent le conseiller Steve Robert.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
4. CONSEIL MUNICIPAL
 - 4.1) Réforme du réseau de la santé et des services sociaux;
 - 4.2) Diverses aides financières;
 - 4.3) Diverses délégations.
5. FINANCES
 - 5.1) Octroi de contrat pour fourniture et livraison d'équipement pour bornes sèches;
 - 5.2) Octroi de contrat pour les services d'installation de bornes sèches;
 - 5.3) Services professionnels, en scénographie et en communication pour la maison Merry.
6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 6.1) Diverses promesses concernant les immeubles.
7. RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1) Embauche d'une chargée de projets senior – Revitalisation du centre-ville, Division ingénierie;
 - 7.2) Embauche d'une inspectrice en bâtiment B, Division permis, inspection et prévention;
 - 7.3) Embauche d'une technicienne en loisirs, Division sports, activités physiques et plein air.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

8. SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1) Restructuration du service de Sécurité incendie.
9. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1) Demandes d'approbation de PIIA;
 - 9.2) Services professionnels, contrôle des matériaux – Prolongement du boulevard Poirier, phase 1.
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1) Dépenses supplémentaires, relocalisation des travaux publics.
11. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1) Diverses demandes de soutien.
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. DÉPÔT DE DOCUMENTS
14. QUESTIONS DE LA SALLE
15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur COGECO et Câble-Axion.

La séance sera aussi diffusée sur le site Internet de la Ville d'ici deux jours pour permettre un meilleur rayonnement de l'information. L'adresse de la Ville est le www.ville.magog.qc.ca/seances.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

1. 434-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
 Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé avec l'ajout du point suivant :

AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1) Embauche d'un directeur général.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. 435-2016 APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal approuvé par la présente résolution au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2016 soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. CONSEIL MUNICIPAL

4.1) 436-2016 Réforme du réseau de la santé et des services sociaux

ATTENDU QUE l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de Magog des enjeux reliés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

ATTENDU QUE ces mêmes décisions ont engendré à ce jour des compressions à la hauteur de 67 M\$ pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS au cours des deux dernières années;

ATTENDU le projet Optilab vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux de l'Estrie;

ATTENDU la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

ATTENDU QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens œuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisement professionnel, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

ATTENDU QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région de Memphrémagog et plus précisément sur la Ville de Magog et sa région seront importantes;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

ATTENDU QUE la Ville de Magog est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que le conseil municipal appuie les démarches des travailleurs de la santé afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Ville de Magog et de la région desservie par le CSSS de Memphrémagog.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2) 437-2016 Diverses aides financières

IL EST Proposé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte
Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que la Ville de Magog verse 7 935 \$ à Le Pont, organisme de justice alternative, au profit de l'Unité de médiation citoyenne Memphrémagog, à titre d'aide financière pour ses opérations de l'année 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.3) 438-2016 Diverses délégations

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que la Ville de Magog délègue l'un ou l'autre des membres du conseil pour représenter la Ville :

- a) Lors du Gala de clôture du concours d'artistes récupérateurs qui se tiendra le samedi 29 octobre 2016 à l'école secondaire La Frontalière de Coaticook;
- b) Lors du souper bénéfice de l'Accueil Notre-Dame qui se tiendra le mercredi 9 novembre 2016 à l'Accueil Notre-Dame;
- c) Lors de la soirée Casino des Chevaliers de Colomb qui se tiendra le samedi 12 novembre 2016 au Club Aramis;

La mairesse participera à l'activité c).

Les dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-110-00-319. Les frais de participation des membres du conseil à ces activités seront remboursés selon les modalités prévues au Règlement 2005-2003 concernant, notamment, le remboursement des dépenses des élus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

5. FINANCES

5.1) 439-2016 Octroi de contrat pour fourniture et livraison d'équipement pour bornes sèches

ATTENDU QUE la Ville a, par avis public, obtenu des prix pour fourniture et livraison d'équipement pour bornes sèches;

ATTENDU QUE la soumission ouverte est la suivante :

<i>Nom de l'entrepreneur</i>	<i>Prix global avant taxes aux fins d'adjudication</i>
Granby Composite inc.	120 000.00 \$

ATTENDU QUE Granby Composite inc. est le seul soumissionnaire et qu'il est conforme;

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que le contrat pour fourniture et livraison d'équipement pour bornes sèches soit adjugé au seul soumissionnaire conforme, soit Granby Composite inc., pour un total de 120 000,00 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2016-420-P et la soumission de l'entrepreneur ouverte le 28 septembre 2016.

Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2) 440-2016 Octroi de contrat pour les services d'installation de bornes sèches

ATTENDU QUE la Ville a, sur invitation, demandé des prix pour les services d'installation de bornes sèches;

ATTENDU QUE la soumission ouverte est la suivante :

<i>Nom de la firme</i>	<i>Prix global avant taxes</i>
G. Leblanc Excavation inc.	111 218,70 \$

ATTENDU QUE le prix soumis dépasse largement l'estimation préparée par la Ville;

ATTENDU QUE la Ville ne s'était engagée à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues;

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la soumission, pour le contrat pour les services d'installation de bornes sèches, de l'appel d'offres APP-2016-440-I, soit rejetée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

5.3) 441-2016 Services professionnels, en scénographie et en communication pour la maison Merry

ATTENDU QUE la Ville de Magog a, par avis public, demandé des prix pour les services professionnels, en scénographie et en communication pour la maison Merry;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de la firme</i>	<i>Prix global avant taxes</i>	<i>Pointage final</i>
La Bande à Paul inc.	419 950,00 \$	3,04
Lupien Matteau inc.	419 965,00 \$	3,27

ATTENDU QUE la firme Carrier Communication & Design n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimal de 70;

ATTENDU QUE la firme Lupien Matteau inc. a obtenu la meilleure note finale;

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par la la conseillère Nathalie Pelletier

Que la firme Lupien Matteau inc. soit mandatée pour les services professionnels, en scénographie et en communication pour la maison Merry pour un total de 419 965,00 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier APP-2016-200-P et son offre de service ouverte le 7 septembre 2016.

Le mandat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

6.1) 442-2016 Diverses promesses concernant des immeubles

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
Appuyé par le conseiller Robert Ranger

a) Que la promesse de cession d'une servitude contre une partie du lot 3 580 495 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 166 mètres carrés, sur la rue des Girolles, signée le 10 octobre 2016 par Mme Annick-Jennifer Paul et M. Michel Gollain, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;

Cette servitude est acquise à des fins de travaux municipaux;

b) Que la promesse de cession de servitude contre une partie du lot 4 225 575 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 420 mètres carrés, sur le chemin Benoit, signée le 25 juillet 2016 par M. Gaétan Nadeau, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- c) Que la promesse de cession de servitude contre une partie du lot 4 227 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 600 mètres carrés, sur le chemin Benoit, signée le 19 juillet 2016 par Typographie Excellence inc., représentée par M. Claude St-Pierre, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;
- d) Que la promesse de cession de servitude contre une partie du lot 4 462 841 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, d'une superficie approximative de 535 mètres carrés, sur le chemin Bunker, signée le 7 juillet 2016 par M. Paul Beaudry, soit acceptée, aux conditions de cette promesse;

Les servitudes b), c) et d) sont acquises à des fins de circulation et entretien de la route.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1) 443-2016 Embauche d'une chargée de projets senior – Revitalisation du centre-ville, Division ingénierie

IL EST Proposé par le conseiller Jacques Laurendeau
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que Mme Danielle Comeau soit embauchée comme employée contractuelle à l'essai au poste de chargé de projets senior – Revitalisation du centre-ville, Division ingénierie, pour une durée déterminée de trois ans à cinq ans (selon l'avancement du projet), à compter d'une date à être déterminée en novembre 2016, aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués et aux conditions prévues au contrat de travail et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 7 de la classe 9;

Que le directeur des Ressources humaines soit autorisé à signer le contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.2) 444-2016 Embauche d'une inspectrice en bâtiment B, Division permis, inspection et prévention

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par la conseillère Nathalie Pelletier

Que Mme Chantal Lussier soit embauchée comme salariée en évaluation, au poste d'inspectrice en bâtiment B, Division permis, inspection et prévention, et ce, rétroactivement au 29 août 2016, selon la lettre d'entente numéro 29, aux conditions de la Convention collective et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 6 des taux de salaire.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Madame Lussier sera promue automatiquement au poste d'inspectrice en bâtiment, Division permis, inspection et prévention à compter du 25 juin 2017, et ce, sans que la Ville n'affiche le poste comme convenu à la lettre d'entente numéro 29, à la classe 8.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 7.3) 445-2016 Embauche d'une technicienne en loisirs, Division sports, activités physiques et plein air

IL EST Proposé par la conseillère Diane Pelletier
Appuyé par le conseiller Yvon Lamontagne

Que Mme Marie-Lou Laramée soit embauchée comme salariée en évaluation, au poste de technicienne en loisirs, Division sports, activités physiques et plein air avec un statut de salariée régulière les deux premières années (1 400 heures la 1^{re} année et 1 500 heures la 2^e année) et avec un statut de salariée permanente la 3^e année, et ce, à compter du 7 novembre 2016, aux conditions de la Convention collective et qu'elle soit rémunérée à l'échelon 1, de la classe 7 des taux de salaire.

L'embauche est conditionnelle au résultat de son examen médical.

Le vote a été demandé et pris.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Ont voté pour : A voté contre :

Yvon Lamontagne
Jean-Guy Gingras
Robert Ranger
Jacques Laurendeau
Pierre Côté
Nathalie Bélanger
Nathalie Pelletier
Diane Pelletier

Denise Poulin-Marcotte

8. SÉCURITÉ INCENDIE

- 8.1) 446-2016 Restructuration du service de Sécurité incendie

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Magog considère la sécurité de la population comme étant une priorité de la Ville;

ATTENDU QUE le conseil souhaite mettre en place une démarche qui l'amènera progressivement à consolider et à améliorer l'efficacité de son service de Sécurité incendie d'ici l'automne 2017.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST Proposé par le conseiller Yvon Lamontagne
 Appuyé par le conseiller Jean-Guy Gingras

Que les changements suivants soient apportés au sein du service de Sécurité incendie :

a) Volet ressources humaines :

La structure actuelle, qui comprend 60 pompiers à temps partiel, sera remplacée par 36 pompiers à temps plein et ce, d'ici l'automne 2017. L'augmentation budgétaire relative à l'implantation de la nouvelle structure organisationnelle entraînera une augmentation budgétaire qui sera financée de façon progressive et qui occasionnera, ultimement en 2019, des coûts récurrents de 1,3 M\$ par année;

b) Volet immobilier :

La caserne 1 se situera sur le terrain de l'hôtel de ville. Elle sera toutefois détachée du bâtiment municipal puisqu'un nouvel édifice sera érigé à l'extrémité du stationnement sur la rue Sherbrooke;

La caserne 2 demeurera sur la rue Lévesque dans le secteur Southière et des travaux de réfection devront y être effectués pour accueillir une équipe de quatre pompiers;

Des travaux de réfection seront au poste incendie du lac Lovering de façon à ce qu'il puisse être utilisé temporairement par une équipe de pompiers dans des situations d'urgence comme des précipitations abondantes de neige, du verglas, etc. et un véhicule d'urgence de type autopompe y sera logé en permanence;

c) Volet équipements :

Pour répondre aux besoins de la nouvelle structure organisationnelle, la Ville de Magog fera l'acquisition d'un véhicule d'urgence de type pompe-citerne. De plus, un bateau plus adapté à la taille du lac Memphrémagog sera acheté et permettra d'assurer la sécurité des intervenants et des personnes en détresse lors de sauvetages nautiques. Finalement, trois bornes sèches seront installées dans le secteur du lac Lovering en novembre 2016, ce qui assurera un meilleur approvisionnement en eau dans ce quartier situé en périphérie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

9.1) 447-2016 Demandes d'approbation de PIIA

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé divers plans à l'égard desquels s'applique un Règlement de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

IL EST Proposé par le conseiller Robert Ranger
 Appuyé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants soient approuvés aux conditions recommandées par le CCU, incluant, s'il y a lieu, l'obligation de fournir une garantie financière :

<i>No CCU</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Propriétaire ou occupant</i>	<i>Type de permis demandé</i>
16-133	144 à 148, Principale Ouest	9207-0507 Québec inc.	Certificat d'autorisation
16-134	95, Sherbrooke	C Lagrandeur et Fils inc.	Certificat d'autorisation
16-135	76 à 80, Saint-Patrice Ouest	Marie-Claude Robert et Danny St-Jacques	Permis de construire
16-136	209, Principale Ouest	9087-3274 Québec inc.	Certificat d'autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3) 448-2016 Services professionnels, contrôle des matériaux – Prolongement du boulevard Poirier – phase 1

ATTENDU QUE la Ville de Magog a, sur invitation, demandé des prix pour les services professionnels reliés aux travaux de contrôle des matériaux - Prolongement du boulevard Poirier - phase 1;

ATTENDU QUE les soumissions ouvertes sont les suivantes :

<i>Nom de la firme</i>	<i>Prix global avant taxes</i>	<i>Pointage final</i>
Groupe ABS inc.	20 840,00 \$	71,98
Les Services EXP	23 746,02 \$	63,17
Englobe	24 676,00 \$	60,79

ATTENDU QUE la firme Groupe ABS inc. a obtenu la meilleure note finale;

IL EST Proposé par le conseiller Pierre Côté
 Appuyé par la conseillère Nathalie Bélanger

Que la firme Groupe ABS inc. soit mandatée pour les services professionnels, contrôle des matériaux - Prolongement du boulevard Poirier - phase 1; pour un total de 20 840,00 \$, avant taxes, suivant les documents d'appel d'offres préparés par la Ville, dans le dossier ING-2016-210-I et son offre de service ouverte le 11 octobre 2016;

Que le mandat est conditionnel à l'obtention de toutes les approbations légales requises ainsi qu'à la réalisation des travaux.

Le mandat est à prix unitaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1) 449-2016 Dépenses supplémentaires, relocalisation des travaux publics

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de relocalisation des services des Travaux publics au 2023, rue René-Patenaude, la Ville de Magog a accordé, en vertu de la résolution 426-2015, un contrat à Construction Guy Sébas inc. au montant de 3 555 030 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux;

ATTENDU QUE la Ville a atteint au mois d'avril dernier, en considérant les ordres de changement nos 001 à 054 inclusivement, la limite de 10 % autorisée généralement dévolue au gestionnaire de projet, plus précisément 9,43 % du montant au contrat, soit 335 231,28 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE la Ville a déjà autorisé des travaux additionnels pour un montant de 84 759,66 \$, tel que décrit dans les ordres de changement nos 055 à 080, inclusivement, par la résolution 264-2016;

ATTENDU QUE pour parachever les travaux de relocalisation des services de travaux publics confiés à Construction Guy Sébas inc. des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires et utiles, dans le contexte d'une gestion responsable, tel que décrits dans les ordres de changement nos 081 à 139, inclusivement, pour un montant total de 94 712,11 \$, taxes en sus.

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Pelletier
Appuyé par la conseillère Diane Pelletier

Que la Ville de Magog autorise des travaux supplémentaires pour le montant de 94 712,11 \$, avant taxes, pour la relocalisation des services des Travaux publics au 2023, rue René-Patenaude.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 22-322-84-522.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. CULTURE, SPORTS ET VIE COMMUNAUTAIRE

11.1) 450-2016 Diverses demandes de soutien

IL EST Proposé la conseillère Denise Poulin-Marcotte
Appuyé par la conseillère Denise Poulin-Marcotte

Que la Ville de Magog autorise l'école Princess Elizabeth à tenir l'événement la Course des lutins le 3 décembre 2016 dans le cadre de la parade du Père Noël, et ce, en lien avec la Politique d'accueil des événements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1) 451-2016 Embauche d'un directeur général

IL EST Proposé par la conseillère Nathalie Bélanger
Appuyé par le conseiller Pierre Côté

Que Me Jean-François D'Amour soit embauché comme employé contractuel à l'essai, au poste de directeur général, à compter du 21 novembre 2016, aux conditions du Recueil des conditions de travail des employés cadres et non syndiqués et aux conditions prévues au contrat de travail.

Que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière dépose les documents suivants :

- a) Statistiques d'émission de permis au 30 septembre 2016;
- b) Rapport budgétaire non consolidé du deuxième trimestre de l'exercice financier 2016 conformément à l'article 105,4 de la *Loi des cités et villes*.

14. QUESTIONS DE LA SALLE

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Questions des personnes présentes :

Les intervenants sont :

- M. Dany Gagné :
 - o Remerciements pour l'appui aux travailleurs de la santé (point 4.1).
- M. Denis Boudreau :
 - o 2e glace à l'aréna de Magog;
 - o Ligue de hockey mineur doit composer avec 4 arénas.
- Mme Hélène St-Germain :
 - o 2^e glace à l'aréna de Magog.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

- M. Michel Gauthier :
 - o Souhaite obtenir une copie du rapport portant sur une 2^e glace à l'aréna de Magog.
- M. Steeve Cloutier :
 - o Remplacement d'arbres;
 - o Coûts pour la relocalisation des travaux publics.
- M. Gérald Audet :
 - o Évaluation de la restructuration du service de Sécurité incendie;
 - o Services professionnels en scénographie et en communication pour la maison Merry.
- Mme Lesly Meunier :
 - o Réforme du réseau de la santé et des services sociaux.

15. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil livrent leurs messages et commentaires, en commençant par la conseillère Nathalie Bélanger. Par la suite, Madame la Mairesse informe la population des différents dossiers actifs et des activités prévues sur le territoire.

16. 452-2016 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST Proposé par le conseiller Jean-Guy Gingras
 Appuyé par le conseiller Robert Ranger

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 20 h 36.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière